

# Club d'escalade Altera Rocca

## Registre des délibérations



### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 octobre 2020

*En raison des conditions sanitaires, la réunion se tient en visioconférence.*

**Présents** : Emilie Nestolat, Sabrina Barial, Gaël Lizot, Mickaël Bonin, Eric Fuzelier, Jean Pastor, Célia Filippini, Isabelle Cairanne, Grégory Girardot

**Représentés** : Pierre-Alain Le Gac représenté par Jean Pastor

**Absents** : Sarah Arnaud

### Délibération n°6/2020 – CRISE SANITAIRE COVID 19

#### Rappel confinement mars-mai 2020

Durant la saison 2019-2020, le confinement a interrompu les cours du dernier trimestre en salle. Michel Gouze a remplacé et rattrapé les cours en salle par des cours en falaise à partir du déconfinement jusqu'en juillet.

Le conseil d'administration avait alors proposé de payer intégralement la part moniteur.

Par contre, concernant l'accueil par la salle du Pan, il avait été proposé de payer la moitié de la somme due normalement, malgré les cours non assurés, en solidarité avec Le Pan et les pertes financières engendrées par la fermeture.

Il restait 25€ par adhérent que le club proposait soit de rembourser, soit de déduire de la cotisation 2020-2021 soit d'en faire don au club pour financer des projets futurs.

Ces propositions ont toutes été validées en Assemblée générale du 25 juin 2020.

#### Conséquences crise sanitaire

Trois possibilités sont à envisager :

- Fermeture de la salle mais accès pour les cours adultes et enfants
  - o Aucune incidence sur le fonctionnement interne du club
- Fermeture de la salle mais accès uniquement pour les cours enfants
  - o Les cours enfants continuent normalement
  - o Interruption des cours adultes : application du système exceptionnel
- Confinement
  - o Interruption totale des cours : application du système exceptionnel

#### Système exceptionnel

En cas de suspension des cours en salle :

- Les cours en salle ne seront pas remplacés par des cours en falaise comme ce fut le cas la saison passée.

- Pour les adultes, en cas de réouverture de la salle et selon le nombre de cours annulés, les cours pourront être rattrapés durant les vacances scolaires d'hivers et de printemps.
- Pour les adultes et les enfants, en cas de réouverture de la salle et selon le nombre de cours annulés, les cours pourront être rattrapés entre le 21 juin et le 11 juillet 2021.
- Si les cours ne peuvent pas être rattrapés, les adhérents seront remboursés à hauteur de 80%. Les 20% restant serviront à aider économiquement la salle du Pan, par solidarité et par soutien à cette structure avec laquelle le club travaille en bon accord depuis 2013. Cette somme serait versée aux adhérents en fin d'année (juin 2021).
  - Exemple si 10 cours sont annulés : 1 cours = 9,60€ x 10 = 96€
    - 80% de 96€ = 76,80€ seront remboursés à chaque adhérent. Les 19,20€ restant seront versés au Pan d'Avignon.

**Cette délibération pourrait être soumise à modification selon l'évolution de la crise sanitaire.**

**Votes :**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE**

**Signatures :**

La Présidente

